

DELIBERATION N° 0 DE L'ASSEMBLEE DE CORSE

SEANCE DU

L'an , le , l'Assemblée de Corse, convoquée le , s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 18/023 AC de l'Assemblée de Corse du 16 janvier 2018 portant délégation d'attributions au Président du Conseil Exécutif de Corse,

VU la délibération n° 18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 portant approbation du règlement budgétaire et financier de la Collectivité Territoriale de Corse,

VU la délibération n° 18/140 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 portant approbation du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2018,

VU la délibération n° 18/ 362 AC de l'Assemblée de Corse du 25 octobre 2018 portant approbation du budget supplémentaire de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2018,

CONSIDERANT la délibération n°25-2018 du 4 avril 2018 relative à l'évolution des ressources et des charges du SIS de Haute-Corse,

CONSIDERANT la délibération n°54-2018 du 12 octobre 2018 relative à la mise en œuvre du Plan Pluriannuel d'Investissement du SIS de Haute-Corse,

CONSIDERANT la délibération n°56-2018 du 30 octobre 2018 relative à la DM n°2 de l'exercice 2018 modifiant le BP et le BS voté le 12 avril 2018,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER : APPROUVE l'individualisation des crédits au bénéfice du Service d'Incendie et de Secours de Haute-Corse,

ARTICLE 2 : DECIDE de répartir ainsi qu'il suit les crédits inscrits au programme :

EQUIPEMENTS COLLECTIFS COMMUNAUX
(SCE – RAPPORT N°)

ORIGINE : BP + BS 2018

PROGRAMME : N3170B

MONTANT DISPONIBLE 3170B..... 5 629 000 Euros

MONTANT AFFECTE..... 5 178 611 Euros
Service d'Incendie et de Secours de Haute-Corse

DISPONIBLE A NOUVEAU 3170B..... 450 389 Euros

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de
la Collectivité de Corse.

Ajaccio, le

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI